

La protection des Indications Géographiques en France



Etat des lieux et perspectives



Audrey AUBARD, Consultante
Modena, Italie - 22 janvier 2010

Plan de la présentation

1. Rappel Historique

2. Les mécanismes de protection et les acteurs

3. Les enjeux...



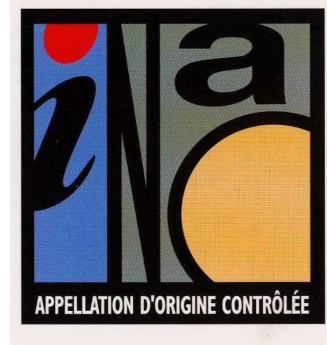
**Des besoins des producteurs
à la politique publique
de l'origine et de la qualité**



Historique des appellations d'origine

- 19^e siècle: crise du phylloxéra dans le secteur viticole
- 1905-1919-1927: 1^{ere} lois sur les appellations d'origine
- 1935 : création de la notion d'«*appellation d'origine contrôlée*» (A.O.C.) et de l'I.N.A.O.
- 1958 : Arrangement de Lisbonne
- 1990: extension des AO en France à tous les produits agro-alimentaires
- 1992 : Règlementation européenne (EC) 2081/92
- 1994 : Accords ADPIC/TRIPS à l'OMC

L'INAO



- Une structure unique au monde!
- Un institut technique créé par les producteurs pour les producteurs
- Une composition paritaire

Quelques dates à retenir...



30 juillet 1935 : Décret-Loi instaurant le Comité National des vins et eaux-de-vie («précurseur» de l'INAO)




6 juillet 1947 : Mise en place de l'INAO (Vins et Eaux de Vie)



2 juillet 1990 : Extension des compétences de l'INAO aux produits laitiers et agroalimentaires



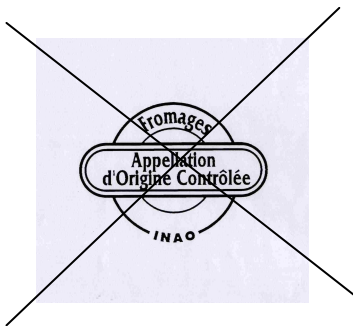
9 juillet 1999 : Extension des compétences de l'INAO aux IGP



1er janvier 2007 : L'INAO devient l'**Institut national de l'origine et de la qualité**, chargé de l'ensemble des signes d'identification AOC/AOP, IGP, Label Rouge, STG et Agriculture Biologique

Les démarches qualité gérées par l'INAO

Lien spécifique avec l'origine



Pas de lien avec l'origine



Qualité supérieure



Mode de production traditionnel

Localisation des centres INAO

Emergence des sites en fonction des productions sous IG (vins, fromages)

CRINAO : définition et protection des spécificités locales

Un nouvelle organisation régionalisée...



Les différentes missions de l'INAO

- ✎ **Reconnaissance** des SIQO,
- ✎ **Suivi** des SIQO,
- ✎ **Contrôles** des SIQO,
- ✎ **Protection** des SIQO,
- ✎ **Protection** des aires d'appellation d'origine.
- ✎ **Promotion** des concepts et **Information** auprès du grand public et des consommateurs,



Les acteurs des IG

- Les filières/ODG
- Les interprofessions et les fédérations (CNAOC, CNAOL, Fil Rouge, FLR etc....)
- L'INAO, le Ministère de l'Agriculture, la DGCCRF, les douanes, l'INPI
- La Commission européenne
- Les Instituts de la Qualité, les Chambres d'Agriculture
- Les collectivités territoriales
- Les attachés agricoles auprès des ambassades

La protection des IG

- 2 niveaux:
 - National
 - International
- Une gestion bien centralisée

La protection des IG

- 
- Surveillance du dépôt des marques (usurpations),
 - Suivi des fraudes relatives aux tromperies sur l'origine ou les qualités du produit, falsifications, appositions inexactes d'appellation d'origine ou publicités mensongères, étiquetages non conformes, etc...
 - Suivi des consultations publiques communautaires.
- 

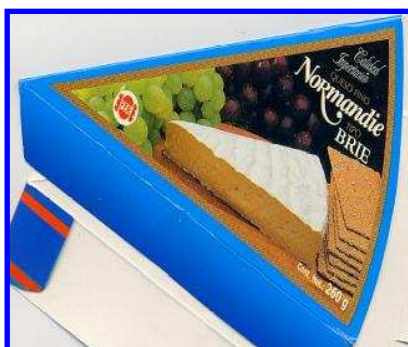
Quelques exemples d'usurpations ...



**Fausses
lentilles du
Puy**
produites au
Canada et
vendues en
Allemagne



**Vin australien
détournant
l'appellation
« Bordeaux »**



**Fromage mexicain
usurpant la
dénomination
« Normandie »**

**Faux Pruneaux
d'Agen produits
au Chili**



La protection des Terroirs

Actions menées en étroite liaison
avec les
Organismes de Défense et de Gestion (ODG)

Avis sur les projets (*aménagement, urbanisme, exploitation du sol/sous-sol, installations classées, expropriations, zones agricoles protégées*) pouvant porter atteinte à un SIQO disposant d'une aire géographique délimitée.

Les actions au niveau international

- Actions amiables ou contentieuses dans le monde entier (*plus de 500 affaires en cours dans 75 pays au 1er janvier 2007*)
- Suivi des négociations multilatérales (*OMC - ADPIC*) et bilatérales (*Union Européenne - Pays Tiers*)
- Divers programmes de coopération en Europe, PECO, Amérique du Sud et en Asie (*missions d'information et de promotion sur les concepts SIQO*)

Une gestion centralisée de la protection des IG



Un héritage ancien

La protection des IG est centralisée:
Tout se passe à Paris

Freins : manque de communication
sur l'importance des actions de
protection

Pas de relais « professionnel »

Vers une certaine régionalisation...

- **un intérêt sans cesse croissant des régions** pour leur patrimoine et leurs terroirs ce qui génère désormais de nouveaux types d'organisations (*IRQUA, réseaux techniques « qualité »...*),
- **« Une régionalisation de l'INAO »**
- **de nouvelles formes de partenariats pour l'INAO :**
 - déjà engagés en Midi-Pyrénées, Aquitaine, Bourgogne, Haute et Basse Normandie, ...
 - à l'étude en Rhône-Alpes, Corse et Poitou-Charentes...
- Mais manque de visibilité...

Le rôle des Régions dans le monde des IG

- Définition de la politique régionale de l'Agriculture
- Soutien des producteurs dans le montage de leurs stratégies
- Mise en place d'actions de communication collective/cohérence régionale
- Création des instituts de la qualité
- Organisation de réseaux : AREPO

Midi Pyrénées: L'IRQUALIM



- Réseau des ODG
- Information
- Organisation de la communication
= rôle institutionnel

Aquitaine: l'AAPRA

L'Aquitaine, le goût du bonheur



- Accompagnement des entreprises agroalimentaires de la région
 - Actions de Communication
 - Le développement du travail de pédagogie autour du goût
- = une rôle économique

Des potentialités régionales à approfondir...

- Besoin de proximité et de réalisme économique
- Faire émerger des « forces » institutionnelles et économiques

= Des marges de progrès

Les synergies régionales

- Politiques et professionnels
- Organisation de réseaux , prise en compte des parties prenantes/société civile
- Sensibilisation des opérateurs
- Impliquer les services de l'Etat (fraudes notamment) au niveau local et aussi national

Des potentialités régionales à approfondir...

- Economiques
 - Plus de proximité et de connaissance du terrain
 - Une meilleure sensibilisation sur les bons outils à utiliser
 - Une souplesse sur les outils
- Juridique:
 - Organisation de réseaux pour mieux détecter les infractions
 - Jouer la proximité avec les juristes locaux (avocats, juges)



*Grazie per vostra
attenzione*

audrey.aubard@gmail.com

+33 6 82 93 64 18

